



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 190-20 C

Objet : RD - Adoption du rapport sur la mise en oeuvre du Contrat de ville 2015-2020 pour l'année 2019

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Hervé Ferroud-Plattet - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

- conseillers excusés : 8

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 190-20 C

objet **RD - Adoption du rapport sur la mise en oeuvre du Contrat de ville 2015-2020 pour l'année 2019**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fixé le nouveau cadre de la politique de la ville pour la période 2015-2020 (prolongé en 2019 jusqu'en 2022). Le décret du 3 septembre 2015 impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux communes signataires des Contrats de ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le projet de rapport a été transmis à toutes les communes ayant des quartiers en politique de la ville - QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) / QVA (quartier de veille active) - ainsi qu'aux conseils citoyens afin qu'il soit soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers. Le décret précise que "le délai qui leur est réservé ne peut être inférieur à un mois. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable". En cas de délibérations ou de contributions et délibérations des conseils municipaux, des conseils citoyens et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du Contrat de ville, celles-ci seront annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.

Le projet est ensuite approuvé par l'assemblée délibérante de l'EPCI qui indique les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par les conseils citoyens, par les conseils municipaux et, le cas échéant, par les autres parties signataires du contrat.

Elaboré en lien étroit avec la Ville de Chambéry et les services de l'Etat, le rapport 2019 de la politique de la ville présente :

- les principales orientations du Contrat de ville,
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs définis dans le contrat,
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année 2019 par Grand Chambéry et par les communes,
- les financements 2019,
- la gouvernance et l'ingénierie.

Les perspectives d'évolution pour 2020 ne sont pas évoquées dans le rapport. En raison du contexte particulier de l'année lié à la Covid-19, l'accent est plutôt mis sur les pistes de travail 2021-2022,

On peut notamment citer pour l'année 2019 :

L'accompagnement à la parentalité et les chantiers éducatifs

- 27 cafés parents organisés par le DIREC (dispositif de réussite éducative) avec 50 professionnels ont réuni 447 parents sur des thématiques variées (alimentation, écrans, sommeil, laïcité, parentalité, gestion des émotions...).
- 35 jeunes ont participé aux chantiers éco-citoyens sur les communes de l'agglomération.

Le développement des usages du numérique

- Dans le cadre du plan pour le développement des usages du numérique, l'événement Connectons-nous a permis de toucher plus de 1000 familles et professionnels du territoire sur les questions de l'éducation aux médias et des écrans avec, pour cette édition, un partenariat fort avec la CAF pour le salon de la parentalité.

Des projets d'innovation sociale et d'insertion

- En 2019, 97 jeunes et 7 structures ont été accompagnés par Mountain Riders dans le cadre du projet « jeunes, montagnes, éco-citoyens ».
- Le projet Ordi-pratique, opération de reconditionnement d'ordinateurs au profit de personnes en situation de fracture numérique mêlant formation et mise en place d'un ordinateur recyclé, mené par Régie plus, l'association BLE et la médiathèque de Chambéry, a comptabilisé 22 personnes formées et 20 personnes équipées.

- Le CitésLab porté par Grand Chambéry pour le développement de l'entrepreneuriat a permis en 2019 la sensibilisation de 134 personnes et l'accompagnement individuel de 17 porteurs d'idées, dont 58 % résidaient en QPV et QVA.
- Dans le cadre des clauses sociales, 80 390 heures en insertion ont été réalisées par 241 bénéficiaires (équivalent à 51 ETP).
- 293 personnes ont participé au forum de l'emploi organisé par la Mission locale jeunes.

Des actions de vivre ensemble

- 31 personnes ont été formées et 142 sensibilisées aux valeurs de la République et à la laïcité pour un accompagnement à l'ouverture et au dialogue.
- 21 séances « Une toile à la belle étoile » ont eu lieu, réunissant 3 730 spectateurs.
- L'organisation de l'événement « Mon quartier bouge pour l'environnement » a enregistré 37 partenaires associatifs et publics, 11 lieux nettoyés, 2 temps festifs, 7 agents de la direction des déchets de Grand Chambéry et plus de 300 participants sur une journée.

La prévention, outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

- L'action de médiation des correspondants de nuit a permis de rencontrer, informer, orienter 34 600 habitants depuis 2015.
- Le médiateur de la Ville de La Motte-Servolex est entré en contact avec 265 personnes et celui de la commune de Cognin avec 118 personnes.
- 1 470 jeunes ont été concernés par les actions en soirée du Café Biollay en lien avec les acteurs du quartier : le club de foot, les éducateurs de la Sauvegarde, les correspondants de nuit.

La prorogation du Contrat de ville jusqu'en 2022 est l'occasion de stabiliser et renforcer les actions qui fonctionnent et de développer toujours plus de partenariats pour des quartiers ouverts sur l'agglomération. Après la validation d'un projet de plan d'actions en janvier 2020, des rencontres avec l'ensemble des communes des quartiers en politique de la ville et les partenaires du Contrat de ville sont en cours afin de valider un plan d'actions pour 2021 et 2022 avant le mois d'avril.

Le rapport annuel est joint en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le rapport annuel du Contrat de ville pour l'année 2019.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 190-20 C

Objet de l'acte : RD - Adoption du rapport sur la mise en oeuvre du Contrat de ville 2015-2020 pour l'année 2019

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) : rapport politique ville

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24586H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24586H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au